

DEPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE KERFOT

Délibération N°2025-068

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11/12/2025

Date de convocation : 05/12/2025

Nombre de membres en exercice : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SAMSON-RAOUL Caroline, Maire.

Etaient présents : BOCHER Georges, CLECH Chantal, DAOULOUDET Sophie, GERARD Julie, LE GOFF Emilie, LE MEUR Yves, LE ROLLAND Marie-Aimée, OLLIVIER Patrick, PAUL Mickaël, SAMSON-RAOUL Caroline, THOMAS David.

Etaient représentés : VITEL Jean-Claude pouvoir à SAMSON-RAOUL Caroline.

Etaient absents : FAVEAUX Roseline, MEYER Frédéric.

Secrétaire de séance : LE MEUR Yves

Présents : 11

Représentés : 1

Votants : 12

Travaux de voirie 2025-2026 – choix de l'entreprise

Rapporteur : M. THOMAS

Une consultation a été menée afin de missionner une entreprise pour des travaux de curage, raclage, busage et réparation sur la voirie communale.

Les travaux sont à réaliser entre décembre 2025 et février 2026, suivant le cahier des charges transmis :

Cahier des charges pour les travaux sur la voirie communale

Travaux de curage

- Chemin de Kervouriou : 482,60 m
- Rue Hartz Huel : 312,00 m
- Chemin de Kériou : 506,00 m
- Bas de la côte de Saint-Yves : 117,00 m
(devant les 3 maisons jusqu'à l'entrée de champs)
- Savazou : 237,30 m
- Chemin de Toulmézou : 86,60 m
- Chemin le Pantic : 153,20 m
- Chemin de Kérozon : 73,00 m
- Chemin de Kerloas : 517,00 m
- Chemin de terre menant au lavoir : 52,00 m

- Chemin de Ty-Nevez : 759,00 m
Total curage : 3 295,70 mètres

Travaux de raclage

- Chemin de Toulmézou : 333,00 m
Total raclage : 333,00 mètres

Travaux de création

- Caniveau au bas de la côte de Saint-Yves (croisement Saint-Yves – Kervouriou) – 90 cm
- 2 regards : 1 à Kérozon et 1 au chemin de Ty-Nevez
- Busage en face du 4 Chemin de Kervouriou (6 m – Ø 300 mm)
- Busage en face du 1 bis chemin de Kerogel (20 m – Ø 300 mm)
- Busage croisement Kerogel – Navrail (6 m – 1 regard – 6 m)
- Busage impasse Kerpuns (6 m)
- Busage au niveau du virage Rue Hartz Huel : 12 m
- Réparation d'une buse de traverse (Corvéou – Kervouriou)

Trois entreprises ont été sollicitées et deux ont répondu à la consultation.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
GOELO TP	4 464,07 €	5 356,88 €
SARL GUILLOU	7 258,15 €	8 709,78 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des affaires économique du 4 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition financière de GOELO TP pour un montant de 5 356,88 € TTC,
- Autorise Madame Le Maire ou les adjoints à signer les pièces nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme.

Madame Le Maire, SAMSON – RAOUL Caroline.	Monsieur le secrétaire de séance, LE MEUR Yves.
 	